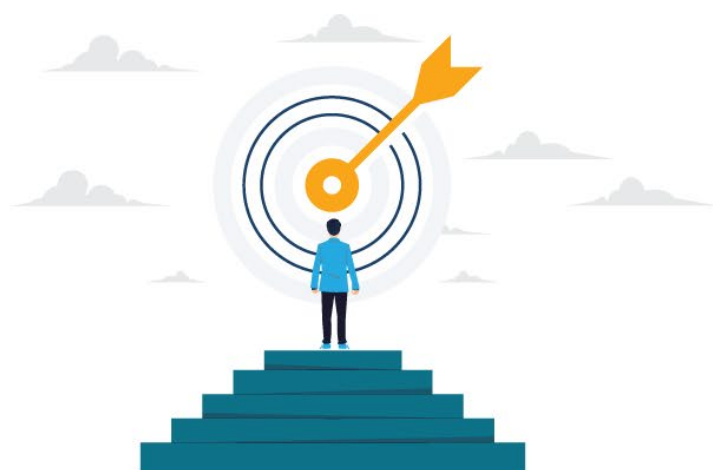


# Fiche d'Information

## Maladies Rares



## Aides générales pour adultes

**Version 1 - mai 2026**

*Ces droits sociaux sont applicables uniquement aux personnes affiliées au système de sécurité sociale luxembourgeois.*

*Les droits et procédures décrites peuvent différer selon que vous êtes résident ou non-résident.*

---

### **Situation : Les déplacements en voiture ou/et en transports en communs sont difficiles à cause de l'impact de la maladie sur votre mobilité.**

Vous avez du mal à effectuer vos déplacements quotidiens (vous marchez moins de 100 m ou vous utilisez un rollator ou une chaise roulante).

- ➔ Demande d'une **carte de stationnement** pour personne à mobilité réduite (PMR) : formulaire à introduire auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics et à remplir par le médecin

🔗 <https://transports.public.lu/fr/conduire/carte-stationnement-pmr.html>

- ➔ Demande d'une **carte Adapto** (certificat à faire remplir par votre médecin) qui vous donne accès au service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite. Attention : il est possible que vous deviez remettre votre permis de conduire !

🔗 <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/transport/transports-commun/cartes-acces-priorite/carte-mobilite-reduite-adapto.html>

- ➔ Demande d'une **carte d'invalidité et de priorité** : formulaire à introduire auprès du ministère des Affaires Intérieures


🔗 <https://maint.gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/cartes-priorite-invalidite.html>

Les titulaires d'une carte d'invalidité B ou C peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe sur les véhicules routiers :

🔗 <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/transport/transports-individuels/aides-financieres/paiement-taxe-vehicule-automoteur.html>

### Situation : Vous n'êtes plus complètement autonome dans votre vie quotidienne.

Vous n'êtes plus autonome dans votre vie quotidienne et vous avez besoin du soutien d'un aidant (pour manger, vous déplacer, assurer vos soins d'hygiène), et/ou d'adaptations et d'aides techniques à domicile.

- Demande de l'**assurance dépendance** (Formulaire R20 à compléter par le médecin)
-  <https://aec.gouvernement.lu/fr/l-assurance-dependance/procedure/demande-prestations-aupres-assurance-dependance.html>

---

### Situation : La maladie a un impact important sur votre vie familiale. Vous avez besoin de conseils sur vos droits socio-administratifs, des aides financières et d'une guidance dans vos démarches.

Vous pouvez vous adresser à l'**Office social** de votre commune pour obtenir du soutien, un accompagnement individualisé et adapté à vos besoins.

-  <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/publications/annuaire-releve/OS.html>

---

### Recommandations générales

Pensez à souscrire une assurance santé complémentaire afin de faire face aux dépenses médicales notamment en cas de nombreuses hospitalisations ou de soins à l'étranger.

Pensez à déduire vos frais exceptionnels dans votre déclaration d'impôts et renseignez-vous auprès de l'Administration des Contributions directes

-  <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/fiscalite/declaration-impot-decompte/beneficier-abattements.html>

---

*Les informations contenues dans cette fiche sont fournies à titre purement indicatif et ne constituent pas un conseil juridique. Elles reflètent la réglementation en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer. Notre association ne saurait être tenue responsable de toute décision prise sur la base de ces informations.*